

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 12 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 8 avril 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Daniel DEVES, Jean-Michel FRANC, Gérard BOIS, Pierre COUDON, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Joël ROZIERES, Farida BENOKBA, Carole HENRY, Cyril DANTONY.

Étaient absents représentés :

Gerrit Jan FONK

Étaient absents non représentés :

Aucun

Participait à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire de maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20.41 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Farida BENOKBA est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

● **DELIBERATIONS**

1. **Comptes Administratifs 2023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre COUDON, doyen de l'assemblée, le Budget Primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants et les Comptes administratifs «Commune», «Multiple Rural» et «Assainissement» qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	432 079,83 €
Dépenses	253 231,50 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+178 848,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	35 268,45 €
Dépenses	88 606,60 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 53 338,15 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	+ 125 510,18 €

MULTIPLE RURAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	51 759,25 €
Dépenses	3 200,06 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+48 559,19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	61 142,83 €
Dépenses	79 907,37 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	- 18 764,54 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	+ 29 794,64 €

ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION	
Recettes	8 534,20 €
Dépenses	11 065,61 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	-2 531,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	38 666,77 €
Dépenses	3 531,80 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	+ 35 134,97 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	+ 32 603,56 €

Approuvés à l'unanimité

2. **Comptes de Gestion 2023**

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de voter le compte de gestion «Commune», «Multiple Rural» et «Assainissement» 2023.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Approuvés à l'unanimité

3. Affectations des résultats 2023

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

COMMUNE

↵	Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) :	77 510,18 €
↵	Déficit d'Investissement reporté (DI 001) :	53 338,15 €
↵	Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) :	101 338,15 €

MULTIPLE

↵	Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) :	0,00 €
↵	Excédent d'Investissement reporté (DI 001) :	18 764,54 €

ASSAINISSEMENT

↵	Déficit d'exploitation reporté (RF 002) :	- 2 531,41 €
↵	Excédent d'investissement reporté (DI 001) :	35 134,97 €

Approuvés à l'unanimité

4. Vote des taux des taxes locales directes 2023

Madame le Maire présente une simulation de plusieurs taux d'imposition de taxes locales.

Madame le Maire propose une augmentation de 1%

Rejeté à l'unanimité

Madame le Maire propose une augmentation de 0,5 %

Taxe foncière (bâti)	35,38 %
Taxe foncière (non bâti)	46.49 %
Taxe d'habitation	10.48 %

Approuvé à l'unanimité

5. Fixation du taux de fongibilité

Suite au passage comptable et budgétaire M57, Madame le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre à exclusion de 7,5 %.

6. Budgets Primitifs 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des éléments qui composent les budgets primitifs «Commune», «Multiple Rural» et «Assainissement» pour l'année 2024.

COMMUNE

–	Section de Fonctionnement :	397 650,18 €
–	Section d'Investissement :	233 525,59 €

MULTIPLE RURAL

– Section de Fonctionnement:	28 320,00 €
– Section d'Investissement :	341 764,54 €

ASSAINISSEMENT

– Section d'Exploitation :	13 527,41 €
– Section d'Investissement :	46 034,11 €

Approuvés à l'unanimité

Les projets prévus pour l'année 2023 sont :

- ✓ Finir l'accessibilité
- ✓ Moteur des cloches et horloge
- ✓ Restauration du Porche
- ✓ Achat d'une banquetteuse
- ✓ Rénovation du Presbytère

7. Prêts Extension Multiple rural

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le financement de l'extension du Multiple rural nécessite : un prêt de 80 000 € (LT) et un prêt de 120 000 € (CT)

Après consultation des propositions de prêt, l'offre d CREDIT AGRICOLE étant la plus intéressante, le Conseil demande à Madame le Maire de contracter les prêts auprès de cet établissement.

Caractéristiques des prêts :

■ Montant :	80 000.00 €	
Durée :	20 ans	
Taux fixe :	3.94 %	
Périodicité :	annuelle	Date de première échéance: 01/09/2024

Frais de dossier : 200 €

■ Montant :	120 000.00 €
Durée :	12 mois
Taux fixe :	3.85 %
Périodicité :	annuelle

Frais de dossier : 200 €

Approuvé à l'unanimité

8. Attributions des subventions

ASSOCIATION

Montant de la subvention

Foyer Socio-éducatif (Collège de Belvès) 5 élèves :	250,00 €
DECLIC :	150,00 €
Judo Club Vallée du Céou - 1 licencié :	50,00 €
Les Amis de l'école (voyage scolaire)	50,00 €/élève
Groupement des communes aux noms burlesques :	40,00 €
Vélo Club pomponais	700,00 €
Pompon sur le Mandalou	300,00 €

Approuvé à l'unanimité
1 abstention (Madame le Maire)

9. **Convention SOGEDO relative à la redevance d'assainissement collectif (facturation) à renouveler**

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de renouveler la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif avec la Société de Gérance de Distribution d'Eau – SOGEDO.

Elle donne lecture de la convention.

Approuvé à l'unanimité

10. **Renouvellement de la Convention Entretien poteaux Incendie SOGEDO**

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de renouveler la convention pour l'entretien des poteaux d'incendie avec la Société de Gérance de Distribution d'Eau – SOGEDO.

Elle donne lecture de la convention.

Approuvé à l'unanimité

11. **Renouvellement de la Convention Natura 2000**

Natura 2000 veut désormais en faveur de l'utilisation des pâturages de moutons. Il est important d'engager une discussion avec les chasseurs, en s'assurant que celle-ci ne se fasse pas pendant la saison de chasse. Avant de procéder, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du propriétaire foncier. Natura 2000 prendra toutes les dispositions nécessaires.

Le renouvellement est refusé

Refusé à l'unanimité

1 Abstention

12. **Principe d'aliénation du Chemin Rural du FAUX**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de la SCI LE SOLEILLAL en vue de l'acquisition par voie de vente d'une portion du chemin rural au lieu-dit "Le Faux"

Madame le Maire précise que la SCI LE SOLEILLAL est propriétaire des différentes propriétés desservies par ce chemin rural. M. LEYMOND pourrait être desservi.

Cependant l'aliénation de ce chemin empêcherait l'accès à une source communale située au bout de cette voie.

Refusé à l'unanimité.

13. **Adressage : dénomination du Chemin de la Cour**

Le chemin qui va au lieu-dit «La Cour» est nommé «Chemin de la Cour».

Approuvé à l'unanimité

14. **Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant en vue de la constitution d'une commission d'appel d'offres ad hoc à la CDC**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord, de créer une commission d'appel d'offres ad hoc, spécifique pour le choix d'un bureau d'études, dans le cadre de la réalisation du diagnostic des systèmes d'assainissement collectif.

Cyril DANTONY est désigné comme titulaire et Pierre COUDON comme suppléant.

15. **Convention Prévoyance avec CDG 24**

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Centre de gestion proposera une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au 3^{ème} trimestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil décide de se joindre à cette convention.

Approuvé à l'unanimité

16. Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le secteur du bourg et du cimetière

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le secteur historique du bourg de Saint-Pompon et du cimetière communal. En effet, il apparaît important de disposer de réserves foncières pour permettre à la commune de mettre en œuvre sa politique globale d'aménagement et de développement durable.

Lieu-dit	Section	N°de parcelles	Superficie	Destination
Le Bourg	AH	124	1 415	Développement de l'habitat - Création de logements
Cournet haut	AM	242	48	Agrandissement du cimetière communal
		292	1 280	
TOTAL			2 743	

Approuvé à l'unanimité

17. Terrain à côté du cimetière

Madame le Maire rappelle le principe d'achat du terrain référencé au cadastre AM291 (parking du cimetière), L'opération doit être finalisée.

Approuvé à l'unanimité

18. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : saisine du CST

Madame le Maire propose ,afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat. Elle sera attribuée à chaque employé titulaire de la municipalité au prorata du temps de travail.

Les conditions doivent être validée en amont par le CST du CDG24

COMMUNICATION

Travaux en cours

Les travaux en cours sont :

- ✓ Boucherie (un mois de retard car la chape n'est pas sèche) - livraison fin août ;
- ✓ Accessibilité (le maçon vient la semaine prochaine) ;
- ✓ Travaux au Vival (le plafonnier doit être changé) - le gérant propose de financer les 1/3 des dépenses

Questions diverses

Le taux d'enlèvement des ordures ménagères pour Saint-Pompon passe de 12,15 % à 13,01 %.

La Fête votive aura lieu le 7, 8 septembre 2024.

L'inauguration des logements au «foirail» et de la Boucherie se déroulera le 7 septembre 2024 dès 18h00.

Madame le Maire clôt les débats, et remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h21.